



T1 C26 R+2

SURFACES HABITABLES

Séjour	20.78 m <sup>2</sup>
Cuisine	4.40 m <sup>2</sup>
SDB - WC	6.93 m <sup>2</sup>
<b>TOTAL APPARTEMENT</b>	<b>32.11</b>

SURFACES EXTERIEURES

Terrasse	8.27 m <sup>2</sup>
<b>TOTAL APPARTEMENT</b>	<b>8.27</b>

SEUILS	Int - Ext	Int - Ext	Int - Ext
	Type 1	Type 2	Type 3
LC	Volume complémentaire	E.TEL. Tableau électrique	LL Lave-linge
AV	Allège vitrée	VR Volet roulant	SL Sèche-linge
GC	Garde-corps	VRE Volet roulant électrique	LV Lave-vaisselle
PV	Pare-vue	TV Prise télévision	C Cuisson
PL	Placard		R Réfrigérateur
			TRI Tri des déchets
			RP Robinet de puisage

  

LEGENDE	Retombée de poutre	Faux-plafond	Limite carrelage
	Sèche-serviette	Radiateur <td>Fenêtre <td></td> </td>	Fenêtre <td></td>
Applique lumineuse ext.	Gaine technique <td>Porte-Fenêtre <td></td> </td>	Porte-Fenêtre <td></td>	

DATE: 10/05/2019 | ECHELLE: 1/50 | INDICE: 1

**MFR** ARCHITECTES  
10 rue de Paradis  
75010 PARIS

**Arche** PROMOTION  
59 rue de Provence TSA 50033  
75437 PARIS Cedex 09

NOTA :  
Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan, en fonction des contraintes techniques rencontrées lors de la réalisation. Les côtes et surfaces sont données sous réserve des impératifs d'ordre technique, administratifs ou de tolérance d'exécution.  
Les canalisations, barbacanes, descentes d'EP, retombées, soffites, faux-plafonds, poutres, trappes de visites sur les gaines techniques ainsi que l'emplacement des équipements sont figurés à titre indicatif. La hauteur sous soffite, faux plafond ou poutre est de 2m minimum.  
Les équipements électriques sont positionnés à titre indicatif.  
La surface des placards est incluse dans celle des pièces attenantes.

Radiateurs - la position et la dimension des corps de chauffe est donnée à titre indicatif et doit être validé par le BET fluide avant exécution.